

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 12 avril 2017 fixant le nombre de postes au concours réservé pour l'accès au corps de maître-assistant de 2^e classe des écoles nationales supérieures d'architecture, organisé au titre de l'année 2017

NOR : MCCB1708022A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 12 avril 2017, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps de maître-assistant de 2^e classe des écoles nationales supérieures d'architecture est fixé à 31. Ils sont répartis de la manière suivante :

- groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoires et théories de l'architecture et des formes urbaines » : 1 poste ;
- groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire des cultures, des arts et des techniques » : 1 poste ;
- groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain » : 1 poste ;
- groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « géographie et paysage » : 3 postes ;
- groupe de disciplines « sciences et techniques pour l'architecture », discipline « construction, ingénierie, maîtrise des ambiances » : 3 postes ;
- groupe de disciplines « sciences et techniques pour l'architecture », discipline « outils mathématiques et informatiques » : 2 postes ;
- groupes de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales » : 2 postes ;
- groupes de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences économiques et juridiques » : 2 postes ;
- groupes de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels » : 6 postes ;
- groupes de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « représentations de l'architecture » : 3 postes ;
- groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine » : 7 postes.